

L'ORGANISATION

En 1990, dans le but d'améliorer le service à la population canadienne, l'administration fédérale a donné au Bureau des passeports le statut d'organisme de service spécial du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce statut permet au Bureau des passeports de fonctionner comme une entreprise privée. Le Bureau finance entièrement ses activités grâce aux droits perçus pour la délivrance des passeports et des autres documents de voyage. Il ne reçoit pas de fonds publics.

Notre mandat

En 1988, le secrétariat d'État aux Affaires étrangères (aujourd'hui le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international) a défini le Décret sur les passeports canadiens, dans lequel il charge le Bureau des passeports de la délivrance, de la révocation, de la retenue, de la récupération et de l'utilisation des passeports. Le Bureau des passeports donne par ailleurs des conseils aux missions qui délivrent des passeports à l'étranger et s'occupe de toutes les questions relatives aux documents de voyage canadiens.

Notre mission

Notre objectif fondamental consiste à faciliter les déplacements des Canadiens et des Canadiennes en délivrant des documents de voyage respectés dans le monde entier. Les alliances que nous formons avec d'autres organismes gouvernementaux soutiennent nos efforts pour fournir des services et des pièces d'identité sûrs.

Notre vision

Nous voulons être un modèle exemplaire de réussite et d'efficacité de prestation de services au sein du gouvernement.

Nos valeurs

Compétence

Nous recrutons, embauchons et formons des gens en tenant compte de leurs compétences. Nous encourageons le maintien de normes élevées de rendement et reconnaissons les réalisations de notre personnel. Nous obtenons des résultats grâce à nos saines pratiques de gestion.

Intégrité

Nous maintenons un système de délivrance de passeport dont les processus sont sains, dont le personnel est fiable, et qui nous permet de délivrer des documents de voyage reconnus et respectés à l'échelle internationale.

Excellence du service

Nous demandons à la population canadienne à quels services elle s'attend et nous tentons de combler et même de dépasser ses attentes.

Nouvelle structure de direction

Le Bureau a changé sa structure pour simplifier la prise de décisions et accroître la responsabilisation.

Un comité exécutif réduit est responsable des politiques, de la planification stratégique, de l'efficacité du fonctionnement et des finances. Il est composé du président-directeur général, du coordonnateur des opérations, des directeurs des sections Services financiers et administratifs; Sécurité, Politiques et Admissibilité; Service de gestion, et du Secrétaire.

Un comité de gestion, composé des directeurs opérationnels, de deux directeurs régionaux et des chefs de services de soutien, assure une représentation équitable des fonctions. Il supervise la mise en vigueur des décisions du comité exécutif, formule des recommandations pour améliorer des processus et veille à l'atteinte des objectifs de rendement du Bureau.